

Politique concernant les chiens

1. Vous devez informer l'hôtel de la présence de votre chien lors de la réservation.
2. Un seul chien permis par chambre. Pas de restriction en termes de grosseur*.
3. Une charge supplémentaire de 60 \$ par nuitée sera appliquée pour la présence de votre chien.
4. Votre chien ne doit, en aucun cas, rester seul dans la chambre.
5. Vous devez maintenir votre chien en laisse dans les espaces communs de l'hôtel et en tout temps lors de vos déplacements.
6. Vous avez la responsabilité du comportement de votre chien et devez veiller à ce qu'il ne cause aucune nuisance aux autres invités, aux autres chiens et aux biens de l'établissement. Tout chien considéré nuisible par l'hôtel ne peut être gardé dans la chambre. Est considéré nuisible tout chien qui jappe ou hurle constamment à toute heure du jour ou de la nuit, ou qui se révèle menaçant à l'égard des invités ou des employés de l'hôtel.
7. Vous devez nettoyer immédiatement les déchets de votre chien, que ce soit dans votre chambre ou dans les espaces communs de l'hôtel et à les disposer dans un endroit prédéfini à cet effet.
8. L'hôtel peut vous prêter des équipements tels que des lits, des bols et autres accessoires.
9. L'hôtel peut exiger une caution remboursable pour couvrir d'éventuels dommages causés par votre chien.
10. L'hôtel se réserve le droit de facturer au propriétaire les frais de tout dommage causé par son chien.
11. Aucun chien n'est admis dans les espaces suivant : piscine, restaurants (excepté sur la terrasse du bistro Kóz, sur disponibilité) et espaces communs intérieurs de l'hôtel. Le restaurant se réserve le droit de refuser l'animal si les places désignées à cet effet ne sont pas disponibles. Seuls les déplacements de la chambre vers l'extérieurs sont permis. Cette restriction ne s'applique pas aux chiens-guides.
12. Vous devez communiquer avec la réception pour avertir de l'heure où vous quitterez la chambre avec votre chien pour le service de ménage, si vous en désirez un.

*La présence de chiens de type pitbull n'est malheureusement pas autorisée au sein de l'hôtel Versō. Cette restriction est due à notre partage d'espaces et d'installations avec les condos Le Littoral, nous obligeant à adhérer aux réglementations établies par le syndicat de copropriété pour l'ensemble du domaine. Nous vous remercions de votre compréhension.